



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE DU 29 JANVIER 2026

**VIGILANCE JAUNE PLUIE INONDATION,
JAUNE VENT ET JAUNE VAGUE SUBMERSION
MAINTIEN DE LA VIGILANCE JAUNE CRUE BASSIN DE LA LAÏTA
ET PASSAGE EN VIGILANCE JAUNE BASSIN DE L'ODET**

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par Météo-France et par le service de prévision des crues

En complément de l'alerte météorologique diffusée ce matin :

Aujourd'hui, jeudi 29/01 (heure de Paris)

0h 3h 6h 9h 12h 15h 18h 21h 0h



Pluie-inondation



Crues

Chronologie détaillée : voir [VIGICRUES](#) ▶

Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

Demain, vendredi 30/01 (heure de Paris)

0h 3h 6h 9h 12h 15h 18h 21h 0h



Vent



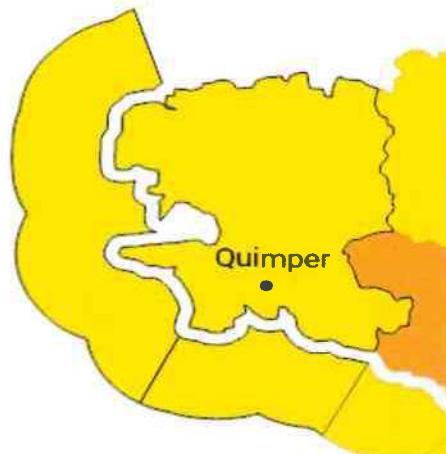
Vagues-submersion



Crues

Chronologie détaillée : voir [VIGICRUES](#) ▶

Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.



jeudi 29 janvier 2026

Pluie inondation

On attend au maximum jusqu'à 15 millimètres de pluie sur la Cornouaille intérieure. Vents irréguliers, avec des rafales proches de 65 km/h, localement, à la tombée du jour.

Crue Bassin de la Laïta et de l'Odéz

Les sols sur l'ensemble du bassin sont saturés et n'absorbent plus de nouvelles pluies. Après une certaine accalmie ce matin du jeudi 29 janvier,

une nouvelle perturbation pluvieuse touchera les bassins de la Laïta et de l'Odéz à partir de cet après-midi et au cours de la nuit prochaine, de jeudi à vendredi. La décrue est bien amorcée sur l'ensemble des cours d'eau des bassins de la Laïta et de l'Odéz. Cependant, les prochaines pluies ralentiront la décrue et pourront faire repartir les niveaux à la hausse dans les prochaines 24 heures. Les coefficients de marée recommencent à monter mais restent encore faibles (49 ce matin et 52 pour cet après-midi).

Pour la nuit prochaine Le temps est variable avec des averses. Le maximum de pluie attendu est de l'ordre de 10 millimètres sur les Monts d'Arrée. Vent généralement assez fort, d'Ouest à Sud-Ouest. Avec des rafales atteignant, localement, 85 km/h, en cours de nuit.

Vague submersion

Une nouvelle dépression circule, associée à des vents qui se renforcent sur une mer déjà formée.

Malgré des niveaux marins peu élevés, le déferlement de ces très fortes vagues risque d'engendrer des submersions par franchissement de paquets de mer des zones vulnérables du littoral .

Le risque est plus marqué au moment des pleines mers à Concarneau (2h23 Coeff 58 et 15h01 Coeff 65).

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.
- Alerter les gestionnaires de campings à risque et de prendre les mesures appropriées,
- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

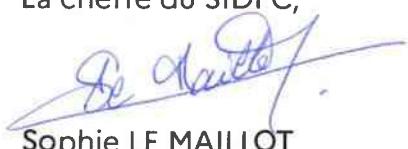
De prendre connaissance des bulletins de prévision et de vous informer régulièrement sur :

- La Météo : www.meteofrance.com
- Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr , <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- Les Vagues : (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 29 janvier 2026

Le préfet,
Pour le préfet,
La cheffe du SIDPC,



Sophie LE MAILLOT